
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 17 DECEMBRE 2009

1. Le Conseil d'Administration de l'Agence Française de Développement décide la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2010 du comité spécialisé pour l'appui aux initiatives des organisations non gouvernementales.
2. Le Conseil d'Administration de l'Agence Française de Développement délègue au comité spécialisé pour l'appui aux initiatives des organisations non gouvernementales, le pouvoir de consentir tout concours en faveur des organisations non gouvernementales.
3. Le Conseil d'Administration de l'Agence Française de Développement approuve le règlement intérieur du comité spécialisé pour l'appui des organisations non gouvernementales annexé à la présente note.
4. Le Conseil d'Administration de l'Agence Française de Développement délègue au comité spécialisé pour l'appui aux initiatives des organisations non gouvernementales l'approbation d'un guide méthodologique pour le financement des initiatives des organisations non gouvernementales : ce guide prendra en considération les spécificités du financement des initiatives des organisations non gouvernementales et la diversité de ces dernières.
5. Le comité spécialisé pour l'appui aux initiatives des organisations non gouvernementales proposera au conseil d'administration les orientations stratégiques, les critères d'éligibilité des organisations non gouvernementales, les critères de sélection des projets et les outils financiers disponibles.
6. Le comité spécialisé pour l'appui aux initiatives des organisations non gouvernementales transmet au Conseil d'Administration suivant la liste des décisions prises à titre de compte rendu. Il présente au moins une fois par an un rapport d'activités accompagné d'une analyse stratégique de son activité, illustrée de la présentation de projets qu'il juge particulièrement représentatifs des opérations financées. A la demande de son président, le comité spécialisé peut saisir le Conseil d'administration pour décision concernant les dossiers difficiles.

Vu et certifié conforme

